Payer sa facture

Découvrez qui gère l'eau potable dans votre commune et comment fonctionne le service.

SUEZ

Votre commune est desservie par **SUEZ Eau France**. Vous pouvez gérer l'ensemble de vos démarches liées à la facturation directement depuis votre **espace client en ligne**.

Le SIEVIest responsable de l'organisation et du suivi du service public de l'eau potable dans les communes où elle intervient. Ses missions comprennent notamment :

- > Production (captages, traitement);
- > Transport et stockage;
- > Distribution jusqu'aux compteurs des abonnés;
- > Facturation aux usagers et gestion administrative;
- > Maintenance des installations et des compteurs.

Vos démarches avec SUEZ

Toutes vos démarches sont centralisées sur le portail client de SUEZ.

Vous pouvez notamment :

- > Consulter et télécharger vos factures,
- > Payer en ligne par carte bancaire ou mettre en place un prélèvement automatique,
- > Suivre l'historique de vos consommations,
- > Signaler un déménagement ou une anomalie de facturation,
- > ou encore accéder à des conseils pour mieux gérer votre consommation.



Accédez directement au **Portail web SUEZ** depuis le lien suivant : www.toutsurmoneau.fr